

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 155

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 22 BIS A

I. – À l’alinéa 29, substituer au mot :

« conditionné »

le mot :

« subordonné ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.